DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MOTOCYCLETTE TYPE N 4 C

Construite par la Société "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)
R. C. Seine 221.422 B

1° PARTIE CYCLE

Cadre. — En tube d'acier soudé à l'autogène.

Fourche. — Télescopique avec amortisseur hydraulique.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 18 × 3,25 Roues AV et AR à broche.

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 170 m/m commandé à l'avant du pied gauche, par tringle

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 170 m/m commandé par levier à main droite par câble.

Suspension arrière. — Du type coulissant.

Empattement. — 1 m. 33

Longueur totale. — 2 m,07.

Equipement électrique. — Le volant magnétique maintient en charge une batterie de 6 V, 12 A/h., qui alimente un phare de 180 m/m agréé A.B.T.P. n° 481 avec dispositif code. En outre, la batterie alimente un feu arrière avec éclairement de la plaque de police. L'inverseur et le bouton d'avertisseur sont groupés à main gauche.

Catadioptre. — La machine est munie d'un catadioptre agréé T.P. type V.

Poids de la machine. — 150 kilos, avec plein d'essence en ordre de marche.

2° PARTIE MOTEUR

Moteur. — A essence de pétrole du type à 4 temps, à deux cylindres. Distribution commandée par culbuteurs, graissage sous pression par circulation de l'huile, avec pompe et filtre monté en série. Les deux cylindres sont parallèles, verticaux dans le plan de la machine. Le cylindre arrière comporte une bielle maîtresse, le cylindre avant une biellette fixée à un oeil de la bielle maîtresse.

Refroidissement. — Par air.

Alésage. — 56 m/m pour chaque cylindre.

Courses. — Commune 70, 8 m/m.

Cylindrée. — 348,76 cm³.

Puissance. — 4 cv. d'après la formule administrative.

Carburateur. — A niveau constant.

Allumage. — A haute tension, par batterie et bobines. Chaque cylindre possède sa bobine et son rupteur à avance automatique Une clef et un voyant permettent la mise en position de contact.

Nombre de tours. — Vitesse de régime 3.000 tours minute - Vitesse maximum 4.000 tours minute.

Échappement. — Le silencieux d'échappement est réalisé par le dispositif suivant : le collecteur d'échappement du moteur est prolongé par un tube de 36 m/m de diamètre intérieur, 12/10 m/m d'épaisseur et de 0m, 93 de longueur, environ. Ce tube pénètre dans un pot d'échappement cylindrique muni de chicanes de 90 m/m de diamètre et de 420 m/m de long environ. L'extrémité arrière du pot d'échappement comporte un tube de sortie des gaz de ∅ 38 sur 80 m/m de long environ. Volume total du dispositif d'échappement 2,980 litres environ.

Réservoir à essence. — En tôle de fer de 9/10, à cheval sur le cadre et clos par un bouchon expandeur, un robinet placé à l'origine de la tuyauterie d'essence le met en communication avec un carburateur à niveau constant. La vidange s'effectue en dévissant un bouchon placé à la base du carburateur. Capacité 16 litres.

Embrayage. — A disques multiples garnis baignant dans l'huile, commandé par manette au guidon à main gauche.

Changement des vitesses. — A 4 rapports par engrenages toujours en prise commandé par sélecteur à double pédale au pied droit. En appuyant sur la pédale avant on monte la gamme des vitesses, en appuyant sur la pédale arrière on la descend, le point mort étant obtenu en appuyant à fond sur la pédale arrière.

Démultiplicateur. — Un pignon de 33 dents solidaire de l'arbre moteur, engrène avec une roue de 86 dents, solidaire de l'arbre de boîte de vitesses.

Transmission. — Un pignon de 17 dents solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesse entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, une roue de 36 dents solidaire de la roue arrière.

Rapport de démultiplication :

En prise directe : $\frac{86}{33} \times \frac{36}{17} = 5{,}52$

En 3e vitesse : $\frac{86}{33} \times \frac{36}{17} \times \frac{30}{19} \times \frac{22}{26} = 7{,}38$

En 2e vitesse : $\frac{86}{33} \times \frac{36}{17} \times \frac{30}{19} \times \frac{27}{21} = 11{,}2$

En 1re vitesse : $\frac{86}{33} \times \frac{36}{17} \times \frac{30}{19} \times \frac{31}{17} = 15{,}9$

Vitesse maximum de la machine à 4000 T. M.

En prise directe : $\frac{0.0019 \times 60 \times 4000}{5{,}52} = 84$ km/h. environ

En 3e vitesse : $\frac{0.0019 \times 60 \times 4000}{7{,}38} = 62$ km/h. environ

En 2e vitesse : $\frac{0.0019 \times 60 \times 4000}{11{,}2} = 51$ km/h. environ

En 1re vitesse : $\frac{0.0019 \times 60 \times 4000}{15{,}9} = 29$ km/h. environ

3° MARQUE DU CONSTRUCTEUR

Chaque motocyclette est munie d'une plaque métallique fixée au moteur portant la cylindrée, le type, l'année de sortie du moteur et le numéro dans la série du type.

Reg. A. A. N° 803-53 — Il résulte des constatations effectuées, à la demande du Constructeur, le **30 Novembre 1953** sur le véhicule N° 920.002 à moteur N° 920.001 du type **N 4 C** ci-dessus décrit, que ce type satisfait aux Articles 2, 3, 21, 22, 23, 24 et des alinéas 1 et 2 - paragraphe 1er - article 27 du Code de la Route promulgué par le Décret du 20 Août 1939 et Décrets l'ayant modifié.

Puissance à admettre par application de la Circulaire Ministérielle du 11 Avril 1927 **QUATRE (4) CV.**

CATEGORIE **MOTOCYCLETTE.**

Vu
Paris, le 30-11-53
L'ingénieur Général des Mines.
Signé : LAFAY

L'Ingénieur des Mines
Signé : HELIOT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée de " LA MOTOCONFORT ", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Motocyclette	6 Puissance administrative : 4 chevaux.
2 Marque : Motoconfort	7 Carrosserie :
3 Type : N. 4 C.	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) :
4 N° dans la série du type : cadre [redacted] moteur [redacted]	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Essence.	10 Poids à vide :
5 bis Cylindrée (en cm³) : 348,76 cm³ 2 ou 4 temps : 4 temps	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé d'un ensemble

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le **8.2.55**

pour être livré à **M. CHAPLEUR** 57 rue de la République à **LUNEVILLE (M&M)**

Fait à **PANTIN** le **8.2.55**

(Signature).

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

MOTOCONFORT FEUILLE DES MINES

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".